



Qui veut la fin des établissements en gestion directe de l'AEFE ?

Qui veut la fin des EGD et surtout pourquoi ? La question vient à l'esprit à la lecture de l'amendement proposé par le député Petit et adopté sans débat à l'Assemblée, puisque dans l'escarcelle du 49.3 dans le cadre du projet de loi de finances 2023.

Cet amendement propose la création d'un « comité de gestion des établissements en gestion directe (EGD) » (sic) de l'Agence pour l'enseignement français de l'étranger (AEFE). Cette seule formulation est un non-sens total. Un comité de gestion pour l'opérateur public et sa clé de voute ? Certes, cela fait probablement rêver les signataires de l'amendement mais **faut-il rappeler ce qu'est la Fonction publique, ou tout le monde l'aurait-il oublié à ce point ?!** Cela signifierait tout simplement la fin d'une des plus grosses agences de l'État et l'effondrement total de sa colonne vertébrale, comme de son autonomie d'action.

Les **EGD**, composantes déconcentrées de l'opérateur public, dont le budget est agrégé à celui de l'Agence, n'ont certainement pas besoin d'un comité de gestion, entité néanmoins centrale pour le second type d'établissements – **conventionnés** – justement parce qu'ils ont passé convention avec l'opérateur public. **Aberration totale de forme, donc, mais également de fond.** Et c'est bien là que la bât blesse ! **Vouloir privatiser l'opérateur public sous couvert de mieux le « contrôler » ? Et pourquoi par l'inverse ?** L'État, ses responsables et ses élu.es doivent cesser de s'en prendre à l'État, car c'est bien au contraire le rôle de l'opérateur public que d'initier, suivre, voire contrôler le déroulement et l'application des conventions, comme de l'homologation pour la partie Éducation nationale.

Alors, arrêtons de tout confondre et de prendre tous les acteurs pour des ignorants, voire pire. C'est seulement au sein de l'opérateur public que toutes les entités, dont les personnels et les parents, sont représentées. L'inverse n'est pas vrai. **Il faut défendre l'opérateur public, aussi et peut-être surtout parce qu'il est public !** Gageons qu'en supprimant tout simplement cet amendement dangereux, le Sénat saura rétablir ces règles que beaucoup oublient.

